Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 12

Artikel: Lausanne, le 24 mars 1900
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-198087

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Trente-huitième année. N° 12. Samedi 24 mars 1900

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — **Suisse :** 20 cent.
Etranger : 25 cent. — **Réclames :** 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Lausanne, le 24 mars 1900.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que le *Conteur* s'est adjoint, en qualité de second rédacteur, *M. Victor Favrat.* Comme on le sait, notre nouveau rédacteur est le fils de M. Louis Favrat, dont les écrits sont devenus si populaires et dont le concours nous fut si précieux à l'origine.

Le genre de notre feuille exige une grande variété dans ses matières; aussi, à côté des collaborateurs dont nous nous sommes, depuis quelque temps déjà, assuré le concours, avons-nous cru devoir faire appel à celui d'une nouvelle plume, non moins qualifiée.

Vaudois de cœur et d'âme, comme son père, M. Victor Favrat s'intéresse tout particulièrement à ce qui a trait à nos mœurs romandes et aux particularités de notre vie nationale. Il pratique d'ailleurs le journalisme, depuis nombre d'années, comme attaché à la rédaction de l'un de nos principaux organes quotidiens.

A partir de ce jour, la rédaction du *Conteur Vaudois* signera donc: L. Monnet et V. Favrat.

Il y a « moule » et « moule ».

Il y a beaucoup d'honnêtes marchands de bois dans le Jorat. On ne s'en doute guère à la ville, parce qu'on y a affaire trop souvent avec... les autres. Pour ceux-ci, mettre dedans le citadin n'a rien de blâmable; c'est même une bonne action. Impossible au reste de leur faire avouer leurs torts. Le flagrant délit? Cela ne les démonte pas; ils ont réponse à tout.

Un de ces fameux marchands devait livrer un « moule de fayard » à un habitant de Lausanne, qui se trouvait être un *dzorâtâi,* lui aussi

— Puisqus vous êtes du Jorat, comme moi, lui dit le premier, je vous traiterai en combourgeois. Votre « moule » aura une demi-douzaine de bûches de plus que la mesure. Enfin, jamais vous n'aurez été mieux servi.

Quelques jours après, arrive un char de bois qui n'a pas trop mauvaise mine. Pressé par l'heure de son bureau, le client ne peut pas assister au déchargement.

— Allez toujours à vos affaires, lui dit l'autre, je ferai bien sans vous. D'ailleurs, c'est comme si vous étiez là.

De retour du bureau, le Lausannois va jeter un coup d'œil sur son bois. Il lui trouve un petit volume pour un « fort moule ». Une vérification a lieu devant témoins : la mesure n'y est décidément pas; il s'en manque d'environ un pied. Là-dessus, véhémente missive au marchand.

La réponse ne tarde pas à arriver. La voici, textuellement :

« Monsieur,

» Votre lettre m'a causé un réel chagrin. Depuis quarante ans que je fais le commerce de bois, c'est la première fois qu'on me reproche de ne pas faire la mesure. Comment avais-je pu me tromper pareillement? Je ne l'aurais jamais su si, après avoir ruminé cette affaire pendant deux jours et deux nuits, je n'avais eu l'idée de vérifier ma mesure. C'est elle qui est la coupable; il se trouve, en effet, à mon grand étonnement, qu'il lui manque six centimètres en hauteur et autant en largeur.

» Erreur ne fait pas compte. Vous m'offrez 52 francs au lieu de 62. Envoyez-m'en 50, ce sera suffisant.

» A vous bien cordialement. ***

Voyez un peu le vieux malin! Ce n'est pas son client qui est victime d'une tromperie, c'est lui-même, et par la faute de la mesure, la seule coupable.

Tout de même, une mesure qui depuis quarante ans est trop petite, ça méritait d'être relevé dans le *Conteur.*

* * *

Un autre marchand, venant d'un village célèbre par ses fagots, avait amené à la capitale, pour le compte d'un fonctionnaire supérieur de l'Etat, un moule de sapin. Il s'était mis en route avant le jour, aussi l'acheteur dormait-il encore lorsque la dernière bûche se trouva rangée devant sa porte. Les scieurs et les coupeurs eux-mêmes n'avaient pas encore paru. Le paysan n'attendait que leur venue pour regagner ses pénates; car, une fois les bûches en menus morceaux, va-t'en voir si le compte y est!

Ses chevaux à l'écurie de l'Hôtel de France, notre homme faisait les cent pas sur la place de la Riponne, observant les abords de la maison du fonctionnaire. Toujours pas de bûcherons! Enfin, les voici. Non, c'est un personnage qui gesticule en face du tas de bois, des hommes, des femmes et des enfants qui s'attroupent, un commissaire de police qui survient, sa canne à pommeau d'argent sous le bras

A cette scène, le marchand hausse les épaules et s'approche de l'air le plus naturel du monde.

— Voilà mon homme! s'écrie le fonctionnaire en gesticulant de plus belle. — Voilà l'homme! répètent en chœur les badauds.

Très grave, M. le commissaire s'avance :

— C'est bien vous qui avez amené ce bois à monsieur?

Le marchand, avez un calme parfait: *Vâi, monsu, l'è bin mè.*

— Vous reconnaissez qu'il n'y a pas la mesure?

— *Lo sé prâo; ma aculadè-vâi: y'é veindu onna tâise dè bou à ci monsu, ma ne l'ai y'é pas de que la vollâvo amenâ ein on iadzo; vu prâo menâ lo resto déman.*

— Mais pourquoi n'avez-vous pas dit à monsieur que vous lui amèneriez le reste demain?

— *Ne pouvo pas lo lâi dere, n'étâi pas lévâ.*

V. F.

Une municipalité dans le bassin de la fontaine.

Oh! rassurez-vous, il ne s'agit pas de la noyade générale d'une municipalité, par des administrés mécontents.

Non, chez nous, on n'est pas de ces gens qui recourent aux moyens violents pour faire comprendre à leurs édiles qu'ils ne répondent pas à l'attente des électeurs. Il n'y aurait municipalité qui tienne!

D'abord, dans le bassin en question, il n'y avait pas d'eau; ensuite, c'est de leur plein gré qu'y sont entrés les honorables municipaux du petit village de ***.

C'était en été; il y a de cela quelques années. Il faisait une chaleur atroce; toutes les sources étaient taries et la sécheresse persistante désolait campagnes et... gosiers.

Les municipaux de *** étaient en séance. Une atmosphère lourde, étouffante, régnait dans la chambre exiguë et basse où ils délibéraient.

Toute d'actualité, la question à l'ordre du jour: il s'agissait d'étudier les moyens d'amener de nouvelles eaux pour l'alimentation du village.

« Ma foi, j'en ai assez; je n'y tiens plus, exclama tout à coup un des assistants, un bon gros paysan, qui, avec un immense mouchoir rouge à pois blancs, ne pouvait essuyer à mesure les gouttes qui coulaient quatre à quatre le long de ses joues. Je propose qu'on aille dehors continuer la séance ».

Un long et unanime soupir de soulagement accueillit cette proposition et l'on décida aussitôt d'aller tenir séance sur la place.

« Dans la fontaine, s'écria un municipal; elle est justement à sec, et puis on y sera bien à l'ombre, sous le gros marronnier ».

— On n'aura au moins pas besoin de porter la table et les bancs, ajouta un autre.

Aussitôt dit, aussitôt fait. La municipalité en corps, syndic en tête, se rendit sur la place et se dirigea vers la fontaine, au grand étonnement des villageois qui la regardaient passer.

Hélas, les braves villageois, ils furent plus ébahis encore, lorsqu'ils virent leurs graves municipaux entrer dans le bassin et s'asseoir en cercle sur le bord; lorsqu'ils virent le syndic se hisser sur la « chèvre » et s'y installer, les pieds posés sur les goulots; tandis que, en face de lui, le secrétaire municipal, ayant placé sur ses genoux une planche à savonner, ouvrait tout grand, sur cette table improvisée, le registre des procès-verbaux.

Toute la population du village fit bientôt cercle autour de la fontaine.

« Eh bien, messieurs, la séance est rouverte, dit le syndic, d'une voix solennelle. Je donne la parole à Pierre-Abram, qui l'a demandée. »

Vingt minutes de délibération, dans ce milieu si bien approprié à la circonstance, suffirent pour résoudre cette éternelle question de l'eau, dont on discutait depuis des mois.

Que n'ont-ils fait de même à Lausanne!

Trois mois après cette mémorable séance, une eau pure, s'échappant avec abondance des goulots, emplissait le bassin de la fontaine de ***.